



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 avril 2025

<u>Date de la convocation :</u> 28 mars 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trois avril à dix-neuf heures,
<u>Date d'affichage :</u> 28 mars 2025	les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
<u>En exercice :</u> 15	<u>Étaient présents :</u>
<u>Présents :</u> 11	Karine KAUFFMANN, Maire
<u>Votants :</u> 15	Bernard JUERY, Carla FICUCIELLO, Eric LAURENT, Apolline SCHRECK, Geneviève PINÇON, Manuel LEON, Cécile CURIEL, Eric CHANTOT, Cécile BITOUN et Laurence LELARGE, conseillers municipaux.
	<u>Étaient absents :</u>
	Angéline MOYET (pouvoir donné à Carla FICUCIELLO)
	Sylvain IGUNA (pouvoir donné à Bernard JUERY)
	Philippe MARTINET (pouvoir donné à Eric LAURENT)
	Patrick FOURNIER (pouvoir donné à Cécile BITOUN)
	<u>Secrétaire de Séance :</u> Manuel LEON

Délibération N° 2025-06

IV - SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Exposé de Mme PINÇON :

Cette année, une enveloppe d'un montant de 6 475 € est consacrée au tissu associatif. Elle permet de satisfaire les demandes des associations qui ont d'ores et déjà déposé un dossier.

La demande de subvention concernant le club de tennis de Villennes correspond à un test avant la possible passation d'une convention permettant aux Médanais de bénéficier du même tarif que les villennois et non plus d'un tarif « extérieur » ce qui permettra également aux Médanais d'être prioritaires, au même titre que les Villennois, lors de la demande d'inscription à ce club très prisé.

Le détail des subventions est le suivant :

ASSOCIATIONS	Rappel Subventions 2024	Subventions demandées 2025	Subventions Proposées 2025
Anciens Combattants Villennes/Médan	150 €	0€	0 €
Foyer socio-éducatif du collège de Vernouillet	100 €	100 €	100 €
Bibliothèque des enfants	100 €	100 €	100 €

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • 18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Application agréée Elegalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2025

99_DE-078-217803840-20250403-2025_06-DE



malades de Poissy (CHI)			
Villennes Bienvenue	300 €	300 €	300 €
ASTYANAX	500 €	500 €	500 €
VO 2 Rives de Seine	200 €	200 €	200 €
Médan d'Hier et d'Aujourd'hui	500 €	500 €	500 €
Crèche Pomme de Reinette	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Tennis Club de Villennes	0 €	1 700 €	1 700 €
Restos du cœur	200 €	0 €	0 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	200 €	75 €	75 €
TOTAL	5 250 €	6 475 €	6 475 €

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Considérant les demandes de subventions effectuées par les associations précitées,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

M. JUERY ne prend pas part au vote.

- ADOPTE le tableau des subventions 2024 précitées pour un montant total de 6 475 €,
- DIT que les crédits seront inscrits à l'article 65748 du Budget Primitif 2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 03/04/2025



Le Maire,
Karine KAUFFMANN

Rendu exécutoire par :

Dépôt en Sous-Préfecture le 04/04/2025

Et par publication le 04/04/2025

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • 18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Application agréée E-legalite.com



99_DE-078-217803840-20250403-2025_06-DE